



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°510) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A  
L'ASSOCIATION "A TEMPO», A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-147  
EN DATE DU 28 MAI 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « A TEMPO » représentée par sa Présidente, Madame Claire LAGARDE, domiciliée 4 avenue de Champaubert, 75015 Paris, d'organiser une répétition le dimanche 10 juin 2018 de 9 h 45 à 13 h 15 en salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « A TEMPO » représentée par sa Présidente, Madame Claire LAGARDE, domiciliée 4 avenue de Champaubert, 75015 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 136,50 € TTC (cent trente six euros et cinquante centimes) pour les frais de location et un montant de 99,14 € TTC (quatre-vingt dix-neuf euros et quatorze centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser une répétition le dimanche 10 juin 2018 de 9 h 45 à 13 h 15 en salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de  
la culture et du tourisme,

**SIGNÉ**

**Odile SÉGURET**